

# « Comprendre le CPF et accompagner les Travailleurs Handicapés » Formation en Distanciel

## Fiche technique

### Secteurs

Tous secteurs

### Public

• Tout professionnel en charge de l'accompagnement du public des travailleurs handicapés en ESAT

### Durée

2 demies journées

### Organisme de formation

☞ MCEF

### Date limite d'inscription

01/10/2020

### Lieux & dates

☞ Groupe 1

distanciel

Les 26 & 27 nov. 2020

### Interlocuteur Opco Santé

Ingrid BOUTTER

[ingrid.boutter@opco-sante.fr](mailto:ingrid.boutter@opco-sante.fr)

03 83 57 63 27

### Intervenant

☞ Stéphane Mabon

Formateur

## Contexte

Le compte personnel de formation (CPF/CPA), tout comme le conseil en évolution professionnelle (CEP), sont deux droits issus de la réforme du 5 mars 2014. Deux dispositifs qui ont vu leurs contours réglementaires retravaillés par la dernière réforme du 5 septembre 2018.

Pour les travailleurs handicapés en ESAT, le bénéfice du CPF n'a commencé qu'en 2017 grâce à la loi « Travail » du 8 août 2016. La volonté politique vise à placer le travailleur handicapé au cœur de son parcours professionnel.

UNIFAF – OPCO Santé Grand Est ainsi propose au personnel encadrant les travailleurs d'ESAT de se professionnaliser sur le CPF/CPA afin qu'il soit à même de promouvoir ce dispositif auprès des publics.

## Objectifs

- ☞ Connaître et maîtriser le dispositif réglementaire du CPF pour les Travailleurs Handicapés
- ☞ Savoir créer un CPF et le consulter
- ☞ Connaître les formations éligibles au dispositif pour mieux accompagner
- ☞ Transmettre ces connaissances aux Travailleurs Handicapés de son établissement
- ☞ Communiquer auprès des publics et les accompagner dans un projet de parcours de formation

## Prérequis

Avoir une culture et une pratique numériques d'internet et disposer d'une connexion internet stable et d'un casque audio avec un microphone – un kit main libre de téléphone portable suffit – dans un lieu calme.

**session 1 : 9 -10 novembre 2020 de 9 h à 12 h 30**

**session 2 : 26 – 27 novembre 2020 de 13 h 30 à 17 h**

## Contenu

### Séquence 1

☞ Replacer le CPF/CPA dans le contexte des réformes successives de la Formation Professionnelle Continue

Date d'effectivité du CPF, passage d'une logique d'heures à une

☞ logique de monétarisation, les formations éligibles – RNCP et RSCH – les articulations du CPF avec les autres dispositifs de financement de la formation, la mise en œuvre effective avec la désintermédiation du CPA/CPF RNCP – Répertoire National des Certifications Professionnelles -, RSCH – Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations.

### Séquence 2

⇒ Appropriation du système d'information CPA/CPF et appréhension de l'étendue de ses fonctionnalités

Savoir aller rechercher les formations

⇒ éligibles au CPF, voire les référentiels de certification

### **Séquence 3**

⇒ Présentation et appropriation d'une caisse à outils réalisée par le formateur dont sitothèque au service de sa pratique professionnelle, glossaire des acronymes, etc... pour être autonome

### **Séquence 4**

⇒ L'orientation dans l'offre de formations éligibles et appropriées et communication auprès du public cible

Passage d'un quiz et correction en plénière – classe virtuelle – pour s'autoévaluer

⇒ Le corrigé sera fourni -

Evaluation à chaud – classe virtuelle – : individuelle et collective.